



AVIS PUBLIC

Promulgation **Règlement numéro 676-5**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 676-5 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 676 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE AFIN DE FIXER LES FRAIS D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 juillet 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance

Directrice des affaires juridiques et greffière